

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**Arab Tunisian Bank
-ATB-**

Siège social : 9, rue Hédi Noura – 1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008. Ces états sont accompagnés des rapports (1) des commissaires aux comptes, M. Nouredine HAJJI (A.M.C) et M. Ahmed MANSOUR.

**BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2008
(Unité en 1000 DT)**

	Notes	30 Juin 2008	30 Juin 2007	31 Décembre 2007	
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		58 402	18 821	64 964	(*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	682 429	484 135	684 732	(*)
Créances sur la clientèle	(2)	1 361 912	1 132 561	1 214 728	
Portefeuille titre commercial	(3)	471 347	489 899	488 266	(*)
Portefeuille d'investissement	(4)	110 003	208 594	208 331	
Valeurs immobilisées	(5)	50 503	44 593	50 840	
Autres actifs		30 405	32 222	30 967	
TOTAL ACTIF		2 765 001	2 410 825	2 742 828	
PASSIF					
Banque Centrale & C.C.P		10 030			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	172 678	142 999	145 310	
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	2 235 631	1 947 874	2 241 653	(*)
Emprunts et ressources spéciales		119 241	114 807	128 237	
Autres passifs		26 941	24 569	30 160	(*)
TOTAL PASSIF		2 564 521	2 230 249	2 545 360	
CAPITAUX PROPRES					
Capital		60 000	60 000	60 000	
Réserves		127 248	112 143	112 143	
Résultats reportés		21	10	10	
Modifications comptables			(1 017)	(1 017)	
Résultat de l'exercice		13 211	9 440	26 332	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(8)	200 480	180 576	197 468	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 765 001	2 410 825	2 742 829	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

(1) Il s'agit de deux avis établis distinctement par les commissaires aux comptes, M. Nouredine HAJJI (A.M.C) et M. Ahmed MANSOUR .

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2008
 (Unité en 1000 DT)

	30 Juin 2008	30 Juin 2007	31 Décembre 2007
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	177 066	140 575	296 792
Crédits documentaires	467 676	195 056	209 043
TOTAL PASSIF EVENTUEL	644 742	335 631	505 835
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	168 368	94 747	121 991
Engagement sur titres	2 025	2 659	1 952
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	170 393	97 406	123 943
GARANTIES RECUES			
	437 279	366 461	373 930

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2008
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(9)	61 709	49 768	112 311
Commissions	(10)	11 557	10 045	20 910
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	26 193	25 062	52 478 (*)
Revenu du portefeuille investissement	(12)	2 617	2 472	4 098
Total produits d'exploitation bancaire		102 076	87 347	189 797
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	48 219	40 097	85 498
Commissions encourues		2 061	1 402	3 982
Total charges d'exploitation bancaire		50 280	41 499	89 480
PRODUIT NET BANCAIRE		51 796	45 848	100 317
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(9 000)	(8 475)	(16 850)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(273)	(759)	(305)
Autres produits d'exploitation		40	53	122
Frais de Personnel		(14 397)	(13 071)	(27 272)
Charges d'exploitation		(9 270)	(7 842)	(17 640)
Dotations aux Amortissements		(4 319)	(3 175)	(7 877)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 577	12 579	30 495
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		512	(332)	(418)
Impôts sur les bénéfices		(1 878)	(2 807)	(3 744) (*)
Résultat des activités ordinaires		13 211	9 440	26 333
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 211	9 440	26 333
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			(1 017)	(1 017) (*)
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		13 211	8 423	25 316

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 01/01/2008 au 30/06/2008
(Unité en 1000 DT)

Notes	Période du 01/01/08 au 31/12/08	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	120 243	105 211	269 391
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(75 399)	(58 657)	(174 006)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	12 754	(23 514)	(127 216)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(156 151)	(13 533)	(86 293)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	859	150 672	435 792
Titres de placement	19 305	(79 796)	(81 158)
Sommes versés au personnel et créditeurs divers	(13 370)	(7 101)	(26 861)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(23 876)	(24 590)	(4 373)
Impôts sur les sociétés	(811)	(2 278)	(5 210)
Flux de trésorerie net affectés des activités d'exploitation	(116 447)	46 414	200 067
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 867	3 186	5 309
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	99 041	(20 792)	(22 115)
Acquisitions / Cessions sur immobilisations	(2 696)	(4 136)	(11 852)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(98 212)	(21 742)	(28 658)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts	(2 251)		50 000
Augmentation / Diminution des Ressources Spéciales	(5 013)	(3 947)	7 734
Dividendes versés	(10 200)	(10 200)	(10 200)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement	(17 464)	35 853	47 534
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(372)		(55)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(35 699)	60 525	218 998
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	471 179	252 181	252 181
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	435 108	312 706
			471 179 (*)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1) Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 Juin 2008, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- **Rattachement des intérêts:** Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- **Les intérêts et agios réservés:** Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

- **Commissions:** sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Evaluation des engagements et des provisions y afférentes:

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2007, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

2.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

2.4 Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût.
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage est déterminée par ordre de disponibilité de l'information, le cours de la dernière transaction, l'actif net réévalué et la valeur mathématique. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits.

2.5 Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;

- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

2.6 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Immeuble hors exploitation	10%
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Œuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

2- NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 682 429 KDT au 30/06/08 contre 484 135 KDT au 30/06/07 et 684 732 KDT au 31 décembre 2007.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
DAV auprès des banques	26 290	17 043	26 210
Prêts BCT *	185 525	105 005	109 135
Prêts interbancaire	33 734	76 130	114 700
Prêts en devises	428 683	282 903	428 356
C.C.ste de leasing	2 238	12	1 393
Créances rattachées	2 584	1 671	2 919
Valeurs non imputées	3 375	1 371	2 019
TOTAL	682 429	484 135	684 732

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 361 912 KDT au 30/06/08 contre 1 132 561 KDT au 30/06/07 et 1 214 729 KDT au 31 décembre 2007.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Crédits à la clientèle	1 417 676	1 187 964	1 261 069
Crédits sur ressources spéciales	57 512	51 715	56 818
Autres valeurs a imputé sur les clients	22 978	17 029	24 992
Autres créances	8 010	6 934	7 026
Produits perçus d'avance	(2 702)	(2 992)	-3 820
Valeur brute	1 503 474	1 260 650	1 346 084
Provisions	(117 440)	(102 330)	(108 440)
Agios réservés	(24 122)	(25 759)	(22 916)
Valeur nette	1 361 912	1 132 561	1 214 729

Note 2 –2 : Mouvements des provisions et des agios réservés

RUBRIQUES	Provisions	Agios réservés
Soldes au 01/ 01/2008	108 440	22 916
Dotations	9 000	1 206
Reprises	0	0
Soldes au 30/06/2008	117 440	24 122

Note 3 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint 471 347 KDT au 30 juin 2008 contre 489 899 KDT au 30 juin 2007 et 488 266 KDT au 31 décembre 2007

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Bons de Trésor	450 572	468 266	470 696
Décote	(2 296)	(2 240)	(2 240)
Primes	334	349	349
Créances et dettes rattachées	22 738	23 524	19 461
TOTAL	471 347	489 899	488 266

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 30 juin 2008, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 110 003 KDT contre 208 595 KDT à la fin du premier semestre 2007 et 208 331 KDT au 31 décembre 2007.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Bons de Trésor		119 993	119 993
Décote		(482)	(482)
Primes		25	25
Titres d'investissement	22 944	17 109	18 158
SICAR Fonds gérés	59 783	43 215	43 215
Titres de participations	8 160	7 489	8 344
Parts dans les entreprises liées	10 582	10 026	10 582
Participation en rétrocession	7 362	9 857	8 037
Créances rattachées	7 130	7 215	6 463
Valeur brute	115 961	214 446	214 335
Provisions	(3 689)	(3 871)	(3 884)
Agios réservés sur portage	(2 269)	(1 981)	(2 120)
Valeur nette	110 003	208 594	208 331

Note 4-1 Répartition des titres

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Titres cotés	3 390	2 834	3 390
Titres non cotés	105 441	204 397	204 482
Total	108 831	207 231	207 872

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 30 juin 2008, les valeurs immobilisées se sont élevées à 50 503 contre 44 594 au 30 juin 2007 et 50 840 KDT au 31 décembre 2007. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/07	Acquisitions	Cessions	VB au 30/06/08	Amortissements cumulés	V Nette au 30/06/08
Immeubles & AAI	48 930	774	0	49 704	16 122	33 582
Matériel et Mobiliers	30 177	1 880	3	32 054	17 680	14 374
Matériel roulant	3 605	460	415	3 650	1 420	2 230
Autres Immobilisations	317	0		317		317
TOTAL	83 029	3 114	418	85 725	35 222	50 503

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 142 678 KDT au 30/06/07 à 172 678 KDT au 30/06/08 et 145 310 KDT au 31/12/07.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Dépôts à vue	19 417	11 246	9 936
Emprunts	119 142	81 492	97 811
Dettes rattachées	477	488	902
Autres dépôts à affecter	33 641	49 773	36 661
TOTAL	172 678	142 999	145 310

Note 7 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 235 631 KDT au 30 juin 2008 contre 1 947 872 KDT au 30/06/07 et 2 241 653 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Dépôts à vue	790 773	688 015	683 351
Dépôts à Terme	1 076 607	955 488	1 189 418
Comptes d'épargne	286 105	226 923	261 481
Autres sommes dues à la clientèle	62 321	62 965	88 181
Dettes rattachées	19 825	14 483	19 222
TOTAL	2 235 631	1 947 874	2 241 653

Note 8 : Capitaux propres.

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2007 Avant aff	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	533	10	26 332	-1 017	197 468
Réserve pour réinvest. Devenus libres												0
Réserve à régime spécial devenues disponibles												0
Modifications comptables										-1 017	1 017	0
- Réserve légale			505							-505		0
Réserve pour réinvest exonéré indisponible						18 000				-18 000		0
Réserve pour réinvest exonéré disponible					-3 400					3 400		0
- Réserve à régime spécial												0
- Dividendes										-10 200		-10 200
- Résultats reportés									10	-10		0
Résultat net 30 06 2008										13 211		13 211
Solde au 30/06/2008 Avant aff	60 000	55 064	6 000	4 219	192	58 143	3 097	533	20	13 211	0	200 480

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 61 709 KDT au 30/06/08 contre 49 768 KDT au 30/06/07 et 112 311 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	13 919	7 549	21 670
Intérêts sur crédit CT & MLT	39 499	34 130	72 783
Intérêts sur comptes courants débiteurs	8 285	8 089	16 565
Autres intérêts et revenus assimilés	6	0	1 293
TOTAL	61 709	49 768	112 311

Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 11 557 KDT au 30 juin 2008 contre 10 045 KDT au 30 juin 2007 et 20 910 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Commissions sur comptes et moyens de paiement	5 822	4 984	10 604
Commissions sur opérations internationales	1 205	1 100	2 137
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	2 697	2 459	5 066
Récupérations et autres commissions	1 833	1 502	3 104
TOTAL	11 557	10 045	20 910

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières.

Ce poste s'est soldé par un gain de 26 193 contre 25 062 KDT au titre du premier semestre 2006 et 52 478 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Produits sur Bons de Trésor		21 763	44 165
Décote sur titres de transactions	21 345	-871	-871
Prime sur titres de transactions	-688	207	207
	14		
Gain sur portefeuille commercial	20 671	21 099	43 501
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	663	238	661
Profit/ Perte sur opérations de change	240	666	2 971
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	3 557	5 756	12 255
Profit/ Perte sur position de change à terme	662	(2 697)	(6 910)
Gain sur opérations financières	5 522	3 963	8 977
TOTAL	26 193	25 062	52 478

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement.

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 2 617 KDT au 30/06/08 à 2 472 KDT au 30/06/07 et 4 098 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Produits de valeurs mobilières	1 565	1 336	1 901
Produits sur portage	1 052	1 136	2 197
TOTAL	2 617	2 472	4 098

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 48 219 KDT au 30/06/08 contre 40 097 KDT au 30/06/07 et 85 498 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	1 988	2 518	4 790
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	3 360	1 868	4 740
Intérêts sur dépôts à terme	36 223	29 300	62 841
Intérêts sur comptes d'épargne	4 781	3 866	8 225
Intérêts sur dépôts à vue	1 867	2 545	4 902
TOTAL	48 219	40 097	85 498

Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif.

Le solde de ce compte a atteint 9 000 KDT au 30/06/2008 contre 8 475 KDT au 30/06/2007 et 16 850 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	9 000	8 475	16 850
Perte sur créances	0	1	721
Reprises provisions		-1	(721)
TOTAL	9 000	8 475	16 850

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement.

Le solde de ce compte a atteint 273 KDT au 30/06/2008 contre 759 KDT au 30/06/2007 et 305 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	334	319	142
Décote sur titres d'investissement			
Prime sur titres d'investissement	217	482	482
Perte sur cession	0	-25	(25)
	252		
Plus value sur cession titres de participation		0	(274)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(529)	(17)	(20)
TOTAL	273	759	305

Note 16 -1 : Notes à l'état des flux de trésorerie.

L'état des flux de trésorerie de l'Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalent de liquidité est passé de 471 179 mD au 31/12/07 à 435 108 mD au 30/06/08 enregistrant une diminution de 36 371 mD. Cette diminution provient essentiellement de la baisse des flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation et de financement.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation négative de ces flux s'explique par l'accroissement des crédits à la clientèle de 156 151 mD entre les deux périodes.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la tombée de la ligne BTA juin 2008 et la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 98 212 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation négative de 17 464 mD imputable au remboursement de la première échéance de l'emprunt obligataire et au remboursement partiel des ressources spéciales ainsi que le règlement des dividendes.

4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 30 JUIN 2008, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 30 JUIN 2007 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 105 032 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour - 2 604 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 30 JUIN 2007 sous la rubrique Autres passifs pour 6 467 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

Changement de méthode comptable :

Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1.227 KDT brut et de 1.017 KDT net d'impôt. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers au 30/06/2007 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.

De même, la valeur des titres de trésor de la ligne juin 2008 a été reclassée sous la rubrique Portefeuille d'investissement au lieu de la rubrique Portefeuille de titre commercial de 119 993 KDT. Suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 30/06/2007 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 30/06/2007	Montant après retraitement 30/06/2007	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	121 250	18 822	-102 428
Créances sur les établissements bancaires et financiers	379 102	484 134	105 032
Portefeuille titre commercial	611 783	489 899	-121 884
Portefeuille d'investissement	89 058	208 594	119 536
Autres passifs	28 642	24 569	-4 073
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 941 408	1 947 873	6 465
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	25 726	25 062	-664
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	302	759	457

**1- AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2008**

AMC Ernst & Young

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Septembre 2008

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

**2- AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2008**

Deloitte – Ahmed Mansour & Associés

Tunis, le 24 septembre 2008

A Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2008, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Les provisions et agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008 pour respectivement 121,129 millions de dinars et 25,967 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers examinés sur une base individuelle ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

4. Excepté le point indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 30 juin 2008, tels qu'annexés aux pages 6 à 23 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

5. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 4 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et des employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la Banque ainsi que les autres entreprises en question ont été citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore définitivement prononcée.

Ahmed Mansour